



# DOSSIER D'INSCRIPTION – 2024/2025

A remettre **COMPLET** au plus tard le :

\* **4 Septembre entre 17h et 21h pour les anciens adhérents**

\* **A la première séance pour les nouveaux adhérents**

**(Pas de séance d'essai si pas de dossier)**



Réservé au club

Groupe	F	G	Groupe	F	G
Prépa Parcours		////	Ados		////
Parcours			« Anciens gyms »		
Jeunes			Adultes		
Loisirs			Niveau .....		
Détection		////			

NOM : \_\_\_\_\_

PRENOM : \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_

L'enfant réside-t-il sur Cabestany ? (au moins un des 2 parents) :  Oui  Non

L'enfant vit avec :  Les 2 parents  La mère  Le père  En garde alternée

## AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES 2024/2025

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_,

père, mère, tuteur <sup>(1)</sup> de : \_\_\_\_\_

*Nom Prénom*

<sup>(1)</sup> Rayer les mentions inutiles

1 – Autorise le COC GYM à publier des photos/vidéos de mon enfant à usage du site Web, page Facebook du club ou journal local de la ville de Cabestany :  Oui  Non

2 – Autorise mon enfant, à quitter seul le lieu d'entraînement ou de compétition et cela sous ma responsabilité. Dans la négative, les parents s'engagent à récupérer leur(s) enfant(s) à la fin des cours devant la salle (pour les plus jeunes) ou devant le complexe sportif tout en veillant à ne pas utiliser les « places handicapés » et à ne pas stationner en « arrêt minute » sur la voie de circulation devant le complexe sportif. Je m'engage également à respecter le personnel du COC GYM ainsi que celui du complexe sportif.

Oui  Non

3 – Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur, j'en accepte les conditions et m'engage à le faire appliquer à mon enfant.

Signatures **des 2 responsables légaux**

Date : \_\_\_\_\_

Ecrire en toutes lettres : « lu et approuvé pour autorisation parentale »

Pour que votre dossier soit complet, il doit comprendre :

- \* **Le présent dossier d'inscription** complété ;
- \* **Le règlement intérieur signé et approuvé par les 2 parents ;**
- \* **1 photo d'identité récente**, avec le nom et le prénom de l'enfant au dos.
- \* **Une adresse mail valide (toutes les informations sont envoyées par mail)**. Pensez à nous signaler tout changement.
- \* **Le certificat médical <sup>(1)</sup>** (uniquement si vous avez mis une réponse « OUI » au questionnaire de santé)
- \* **La cotisation**, qui comprend la licence, les frais d'engagement et les frais annuels en cours.

# FICHE ADMINISTRATIVE 2024/2025

## Enfant

Nom Prénom

Date de naissance

Numéro de Téléphone Portable de l'enfant (s'il en dispose d'un)

Adresse et ville de résidence

Adresse mail **LISIBLE** de l'enfant (s'il en dispose d'une)

Lieu de naissance

Ecole fréquentée

Classe

Déjà licencié(e) en 2023/2024 :  Au COC GYM  Dans un autre club : \_\_\_\_\_

Heure de sortie école

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

## Père

Nom Prénom du père

Téléphone

Profession

Adresse mail **LISIBLE en MAJUSCULES**

Adresse et ville de résidence (si différente enfant)

## Mère

Nom Prénom de la mère

Téléphone

Profession

Adresse mail **LISIBLE en MAJUSCULES**

Adresse et ville de résidence (si différente enfant)

## Personne(s) autorisées à récupérer l'enfant après l'entraînement :

Nom Prénom

Nom Prénom

Nom Prénom

Téléphone

Téléphone

Téléphone

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### **Art.1 – BUT**

L'association a pour but la pratique de la gymnastique, les compétitions sportives, les séances d'entraînement et en général tous les exercices et toutes initiatives propres à la préparation physique et morale de la jeunesse.

L'association s'interdit toute discussion ou manifestation présentant un caractère politique ou religieux.

### **Art.2 – LICENCE**

Pour pouvoir prendre part aux activités de l'association (*compétitions, entraînements...*), tous les gymnastes, juges et entraîneurs doivent être obligatoirement titulaires d'une licence. La licence est valable du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de l'année suivante.

### **Art.3 – FORMALITÉS ADMINISTRATIVES ET DÉLIVRANCE DES LICENCES**

Les licences sont délivrées ou renouvelées chaque année. Toute demande d'adhésion ou de renouvellement de licence doit être présentée sur chaque fiche d'inscription dûment remplie, datée et signée accompagnée des documents nécessaires.

### **Art.4 – COTISATION**

Le montant de la cotisation est fixé par le bureau de l'association dès le début la saison sportive. Le paiement doit intervenir en même temps que la demande d'adhésion ou du renouvellement de la licence. Les cotisations sont dues pour la saison sportive.

### **Art.5 – ASSURANCE – GARANTIES**

Pour les licenciés, une assurance collective a été souscrite. Le montant de l'assurance est inclus dans le prix des licences. Chaque licencié a la possibilité de s'informer des conditions de garanties en s'adressant à un membre du bureau. En cas d'accident ou de malaise, nous prendrons contact avec les secours et préviendrons les responsables de l'enfant.

### **TRANSPORT DES GYMNASTES POUR LES COMPÉTITIONS :**

Les déplacements effectués sur l'initiative des parents sont sous la responsabilité de ces derniers. Les déplacements sont assurés uniquement sous la responsabilité du conducteur du véhicule (légalement assuré). La responsabilité civile du club ne saurait être recherchée en cas d'accident.

### **Art.6 – TENUE**

Il est interdit d'apporter des objets dangereux ou de valeur (portable, bijoux, argent...), des médicaments. Les enfants doivent venir en tenue de sport (tee-shirt, short, corsaire, justaucorps...), et ils doivent avoir les cheveux attachés.

Pour tout vol commis dans l'enceinte du gymnase, l'association ne sera en aucun cas responsable. L'accès aux vestiaires est interdit pendant les cours.

Pour les niveaux 8 à 1, l'achat du survêtement et du justaucorps/léotard du club, est obligatoire.

A partir de cette saison, les gymnastes des groupes « PrépaParcours », « Parcours », « Jeunes » et « Détection » devront acheter le justaucorps du club (modèle différent de celui des niveaux et à moindre coût) afin de participer aux 2 rencontres départementales.

### **Art.7 – ENTRAÎNEMENTS ET COMPÉTITIONS**

**\* Entraînements :** Il est rappelé aux parents que tant que l'enfant se trouve sur la voie publique, il est réputé être sous leur garde. A la prise des cours, le parent doit s'assurer de la présence de l'entraîneur (il est interdit de laisser son enfant si un entraîneur n'est pas arrivé) et s'engage à récupérer l'enfant dès la fin du cours.

Au-delà de 5 minutes avant/après les horaires d'entraînement, le club ne pourra être tenu comme responsable de l'enfant sauf cas exceptionnel et si l'animateur a été prévenu. En cas d'absence, les parents devront prévenir l'entraîneur à chaque fois.

L'association décline toute responsabilité en cas d'accident si le blessé n'est pas inscrit comme membre de l'association.

Chaque enfant est tenu de respecter les locaux, le matériel mis à sa disposition et doit se comporter correctement vis-à-vis de ses camarades et éducateurs. Les parents seront tenus responsables des dégradations commises par leurs enfants.

Il est demandé que les parents n'assistent pas au cours de leur enfant.

Tout manquement au règlement sera passible d'avertissement, de sanction ou d'exclusion du club selon la gravité de la faute avec obligation de dédommagement des préjudices occasionnés.

### **\*Compétitions :**

Les gymnastes sont sous la responsabilité du club à partir du moment où ils sont laissés à l'entraîneur et jusqu'à la fin de leur passage. Après ils sont sous la responsabilité de leurs parents ou autres personnes responsables les accompagnant hors entraîneurs.

### **ART.8 : ASSIDUITE**

**Trop d'absences aux entraînements déséquilibrent le travail et le niveau du groupe de travail et dans ce cas, des modifications peuvent être décidées par les entraîneurs : l'enfant ne sera pas repris aux entraînements avec effet immédiat et non-remboursement de la cotisation.**

### **ART.9 – MANIFESTATIONS ET DEPLACEMENTS**

Les parents doivent prendre connaissance du calendrier des compétitions obligatoires, et prendre leurs dispositions pour que leur enfant y participe. Aucun frais de déplacement ne sera pris en charge par le club. Le gala est considéré comme faisant parti de la vie du club et est donc obligatoire, sauf cas de force majeure.

### **ART.10 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Chaque année, l'association organise son Assemblée Générale où sont conviés tous les parents.

### **ART.11 – DIFFUSION/INFORMATION**

L'association se réserve le droit de diffuser les photographies des gyms pour la promotion de l'activité du club (Articles Presse, Calendrier, Page Fb) sauf avis contraire à nous mentionner.

NOM – PRENOM de l'enfant :

Date : \_\_\_\_\_

**Signatures des 2 responsables légaux**

# COC GYM – SAISON 2024/2025

**Présidente :** Sandrine MANYA

**Secrétaire :** Laurence HOFFMANN

**Trésorière :** Céline OLIVE

**Président adjoint :** Florine PAGES

**Secrétaire Adjointe :** Emeline BROCARD

**Trésorière Adjointe :** Aurélie BENEZET

La gymnastique artistique est une activité sportive et éducative qui apporte adresse et dextérité, équilibre et souplesse. C'est une activité pleine de grâce et d'harmonie, qui permet à l'enfant de se développer et de s'exprimer à travers un sport. C'est un sport tout d'abord *individuel*, mais aussi **collectif** : tous les classements en compétition se font d'abord par équipe, puis en individuel.

Les groupes « Prépa Parcours », « Parcours », « Jeunes » et « Détection » participent à 2 compétitions départementales.

A partir du niveau 8, tous les enfants participent aux compétitions départementales, régionales, de zone (suivant qualification), et suivant la catégorie d'âge, à la finale nationale.

**Trop d'absences aux entraînements déséquilibrent le travail et le niveau du groupe de travail et dans ce cas, des modifications peuvent être décidées par les entraîneurs : l'enfant ne sera pas repris aux entraînements avec effet immédiat et non-remboursement de la cotisation.**

Nous rappelons que les entraînements sont maintenus les premières semaines des vacances scolaires (*Sauf Noël*) pour les enfants des niveaux 8 à 1 et du groupe « Détection » et que ces derniers sont fortement recommandés.

**Paiement de la cotisation :** La cotisation pourra être payée jusqu'à 5 chèques qui seront remis à l'encaissement les 10 de chaque mois à compter du 10 Septembre 2024 (tous les chèques doivent être datés le jour de l'inscription).

**En cas de paiement en espèces, la totalité devra être donnée le jour de l'inscription.**

**Aucun paiement en « espèces échelonnées » ne pourra être mis en place pour cette saison.**

<b>Cotisations 2024/2025</b>	<b>Habitants de Cabestany</b>	<b>Habitants hors Cabestany</b>
Détection + Niveau 8 et Niveau 7 (Filles) et Niveau 6/5 (Garçons)	<b>245</b>	<b>255</b>
Du Niveau 6 au Niveau 1 (Filles) et Niveau 5/4 et 4/3 (Garçons)	<b>260</b>	<b>270</b>
Autres groupes	<b>185</b>	<b>195</b>

**Fratrie : Chaque enfant supplémentaire inscrit bénéficiera de 20 € de réduction sur sa cotisation.**

A compter du niveau 8, il vous sera demandé d'acheter :

- ✓ Le justaucorps officiel du COC GYM, obligatoire pour les compétitions (nouveau modèle en cours de recherche) ;
- ✓ La veste du Club pour harmoniser les équipes en compétition (nouveau modèle en cours de recherche).

**Nouveauté 2025 :** A partir de cette saison, les gymnastes des groupes « PrépaParcours », « Parcours », « Jeunes » et « Détection » devront acheter le justaucorps du club (modèle différent de celui des niveaux et à moindre coût) afin de participer aux 2 rencontres départementales.

Le modèle est en cours de recherche et vous sera présenté prochainement.

Le règlement de ces équipements pourra se faire en 4 chèques qui ne seront encaissés qu'à partir du mois de Février 2025.

**Ce règlement ne devra pas être donné le jour de l'inscription, il sera demandé en cours d'année aux familles concernées**

**NB :** Des aides peuvent être accordées par différents organismes sur demande : A la Caisse d'Allocations familiales, auprès du ministère « Jeunesse et Sports », à l'action sociale de la Mairie de Cabestany, auprès des Comités d'entreprises.

**IMPORTANT ET OBLIGATOIRE :** Pour des raisons d'assurance et de licence, l'entraînement ne pourra débuter qu'avec le dossier d'inscription complet. **LES DOSSIERS D'INSCRIPTION INCOMPLETS NE SERONT PAS ACCEPTES.**

**LES INSCRIPTIONS POUR LA SAISON 2024/2025 AURONT LIEU :**

- ✓ Le 4 Septembre entre 17h et 21h **pour les anciens adhérents** (**ATTENTION :** une seule permanence sera organisée : si vous ne pouvez pas vous libérer ce jour-là, vous avez la possibilité de faire passer le dossier complet par une tierce personne).
- ✓ **Pour les nouveaux adhérents**, une journée d'inscription sera organisée le 7 Septembre pour les habitants de Cabestany et le 14 Septembre pour les non-habitants de Cabestany.